

Vous voulez en savoir plus ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

■ **Contactez l'un des 4 partenaires de cette campagne** "école parents a(d)mis".

■ Interrogez la direction ou l'association de parents active dans l'école de vos enfants

■ Appelez le **numéro vert de la Communauté française** (0800.20 000) pour obtenir la brochure "Conseil de Participation, mode d'emploi", l'affiche de notre campagne ou des dépliants supplémentaires.

■ Visitez le site : **www.ecole-parents-admis.be**
Vous y trouverez tous les textes légaux sur les Conseils de Participation ainsi que des informations plus complètes sur leur fonctionnement et les manières de vous impliquer dans l'école.



Editeur responsable: Michaël LUCAS, rue Belliard 9-13 à 1040 Bruxelles o Ne pas jeter sur la voie publique.



Une initiative du Ministre de l'Enfance,
chargé de l'Enseignement fondamental,
Jean-Marc Nollet

rue Belliard 9-13
1040 Bruxelles
ministre-enfance@cfwb.be
www.ministre-enfance.be

En étroite collaboration avec:



La Ligue des Familles
rue du Trône 127
1050 Bruxelles
Tél: 02 507 72 11
info@liguedesfamilles.be
www.liguedesfamilles.be



La Fédération des Associations de
Parents de l'Enseignement Officiel
(FAPEO)
rue de l'Autonomie 22
1070 Bruxelles
Tél: 02 527 25 75
fapeo@skynet.be
www.fapeo.be



L'Union des Fédérations
d'Associations de Parents de
l'Enseignement Catholique (UFAPEC),
rue Belliard 23a (bte 1)
1040 Bruxelles
Tél: 02 230 75 25
U.F.A.P.E.C@swing.be
www.ufapec.be.tf



Le Conseil de Participation,
c'est l'école parents a(d)mis !

La représentation parentale
au sein du Conseil
de Participation de l'école
de votre enfant doit être renou-
velée prochainement.

Participer...
tout le monde y gagne!

Dans ce dépliant,
toutes les informations utiles.



Participer à la vie de l'école de votre enfant, il y a mille manières et mille raisons de le faire!

Parler avec votre enfant de sa journée à l'école, soutenir ses apprentissages, aller à la rencontre de ses enseignants ou encore participer aux rendez-vous proposés par l'école (réunions d'informations et de rencontres, spectacles, expositions, fêtes,...), pour les parents, **les occasions de s'impliquer**

dans la vie de l'école ne manquent pas.

Et tout cela est important. Pour vos enfants, qui voient que leurs parents s'intéressent à leurs apprentissages et soutiennent leurs efforts. Pour les enseignants, qui ont besoin de connaître les parents pour accompagner les enfants. **Pour l'école, qui, plus que jamais, a besoin d'être reconnue et respectée.**

En donnant un coup de main à l'une ou l'autre occasion, en accompagnant une activité de classe, en vous investissant dans l'association de parents, vous pouvez encore faire un pas de plus vers l'école.

Et aujourd'hui, si vous souhaitez apporter votre contribution au projet de l'école, une opportunité supplémentaire s'offre à vous: **représenter les parents au sein du Conseil de participation.**

C'est quoi un "Conseil de Participation"? A quoi ça sert?

Le Conseil de Participation est un espace de débat qui **réunit des représentants des différents "acteurs" de l'école:** les enseignants, les parents, la direction, le pouvoir organisateur, le personnel ouvrier et administratif ainsi que des partenaires extérieurs (ce qu'on appelle "la société civile"). En maternelles et en primaires, des élèves peuvent également y être associés de façon permanente ou ponctuelle. Au secondaire, leur présence y est obligatoire.

Le Conseil de Participation donne à tous ces acteurs la possibilité d'exprimer leur avis, de dialoguer et de formuler des propositions concrètes **dans le but d'améliorer la qualité de vie et d'apprentissage de tous les enfants dans l'école.**



“Un lieu où on sait **écouter**, où on peut **se faire entendre**”

De quoi y parle-t-on?

Au sein du Conseil de Participation, on débat **du projet d'établissement** de l'école et on en suit régulièrement la mise en application. Selon le décret qui l'institue, le Conseil de Participation réfléchit à ce que l'école fait ou compte faire concrètement pour réaliser ses projets éducatifs et pédagogiques traduits dans ce "projet d'établissement".

Les exemples de ce qui peut être abordé sont multiples!

Un Conseil de Participation peut ainsi réfléchir à l'accueil des plus petits, à la transition vers l'enseignement secondaire, à l'organisation d'échanges linguistiques et culturels ou à la sécurité aux abords de l'école, contribuer à la mise en œuvre d'une solidarité active entre élèves ou à l'amélioration des sanitaires, organiser une journée "portes ouvertes", mettre en place une bibliothèque... Il peut également répondre à des sollicitations extérieures, notamment ministérielles...

Et puis, on peut toujours en faire plus que ce que le décret prévoit, que ce soit en terme de nombre de réunions annuelles ou de sujets abordés!

Quel est votre rôle de parents?

Pour vos enfants, il est **utile** que vous apportiez votre avis, que vous partagiez vos idées, afin de construire, avec les enseignants et les autres parents, une école où chacun se respecte dans son rôle, où tous les enfants se développent harmonieusement.

Alors un bon conseil: pour une école parents **a(d)mis, lancez-vous, participez** à l'assemblée générale des parents (au cours de laquelle vous pourrez présenter vos idées), **posez votre candidature** au Conseil de Participation, **dialoguez** régulièrement avec les autres parents.

Et concrètement, comment ça se passe?



Les mandats des représentants des parents au Conseil de Participation doivent être renouvelés tous les deux ans.

Une nouvelle désignation des représentants des parents au Conseil de Participation est actuellement en cours.

C'est une assemblée générale des parents qui élit ses représentants. Tous les parents doivent donc en être informés et tout parent qui le souhaite peut être candidat. Quand il existe une association de parents membre d'une fédération reconnue (la FAPEO ou l'UFAPEC), c'est elle qui convoque la réunion. Sinon, c'est l'école qui s'en charge.

Des informations seront diffusées dans l'école de votre enfant.

Si ce n'est pas le cas, vous pouvez toujours vous informer auprès de la direction sur la manière dont s'organiseront ces élections et la date exacte à laquelle elles se tiendront.

La vie de l'école, cela nous concerne tous. Participer, tout le monde y gagne!



les conseils de participation